

## **EXTRAIT de PV**

**Date de la convocation : 8 FEVRIER 2022**

**L'an deux mille VINGT-DEUX, le QUINZE FEVRIER 2022 à 18h00**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - ~~Jeannine PAQUE~~ - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - ~~Nino CHIES~~ - Samia SERHANI - ~~Emmanuel LOCOCCIOLO~~ - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - ~~Myriam BERTAUX~~ - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - ~~Robert PILATO~~ - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - ~~Malika TAJDIRT~~ - André PIEGAY - ~~Caroline LEROY~~ - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - ~~Inèle GARAH~~ - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

### **EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Jeannine PAQUE pouvoir à Marie-Charles LALY  
Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND  
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON  
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY  
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY  
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS  
Caroline LEROY pouvoir à Samia SERHANI  
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Nicolas LEBLANC

### **Hommage :**

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Jean-Claude PIERARD, qui était délégué de quartier (Faubourg Saint Quentin) depuis 2005. Il était retraité des Glaces de Boussois; Il nous a quitté le 8 février 2022 et était âgé de 76 ans.

### **Questions orales :**

#### **1. Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"**

##### ***Objet : Place des Nations***

Monsieur le maire, en janvier dernier vous avez présenté à certains commerçants ainsi qu'à la presse votre projet pour la place des Nations. Je ne vais pas contester la nécessité d'une refonte de la place des Nations, que j'appelais de mes vœux lors de la dernière campagne municipale, tout en subissant les moqueries de l'équipe en place, qualifiant mes projets pour Maubeuge d'irréalistes. Vous souhaitez le lancer dès 2022, je ne peux que regretter que celui soit complètement absent du dernier Rapport d'Orientation Budgétaire, censé comme son nom l'indique, donner les grandes lignes des projets de l'année et prévoir leur financement, aucune ligne ne fait allusion à ce projet !

Mais surtout une question centrale va se poser : Le PARKING !

En moins de 2 ans, 180 places de parking dans le centre-ville ont été supprimées (30 places à la Concorde, 50 à la clouterie et plus de 100 à la place de Wattignies), et demain la disparition programmée de 35 places supplémentaires si l'on compte celles de la place verte.

Je m'étais opposé il y a un an à la disparition des 100 places de parking place de Wattignies, car aucun aménagement préalable de nouvelles places de stationnement n'avait été prévu !

Là encore, vous évoquez la création de places de parking à posteriori, avenue Albert 1er, Le mail de la Sambre, Rue de la Croix, avenue Mabuse.

Nous allons nous retrouver avec 215 places en moins et autant d'impact sur nos commerçants, le célèbre proverbe américain « No Parking, No Business » le rappelle pourtant !

Il est désormais essentiel que de nouvelles places soient créées avant toute suppression de stationnement place des Nations ! Il ne faut pas que les promesses non tenues de nouvelles places de parking rue du Dr Paul Jean se répètent.

Ainsi Monsieur le maire, pouvez-vous nous détailler le planning et le nombre et la localisation des nouvelles places de parking qui seront créées afin de compenser les 180 places déjà disparues et les 35 à venir place Verte et des Nations, soit 215 au total ?

## **2. Madame Angelina MICHAUX - Pour la Liste « Avec Aymeric Merlaud, Maubeuge plus belle, plus sûre, plus juste »**

Vous avez mis à disposition une salle pour les élus d'opposition dont je fais partie, et nous vous en remercions. Par contre à quelle date sera-t-elle opérationnelle ?

En effet à plusieurs reprises j'ai contacté vos services dont la réponse est toujours la même, à savoir que vous devez me faire signer le règlement intérieur sous peu !!! Or depuis passé un mois je suis toujours dans l'attente.

Donc je réitère ma question : quand cette salle sera opérationnelle ?

## **3. Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"**

### **Objet : Parking du nouvel hôpital**

Le manque de places de parking du nouvel hôpital est de plus en plus problématique, cela oblige nombre de professionnels et de visiteurs à se garer de manière anarchique notamment aux abords de l'hôpital avec une gêne aux riverains, car non seulement il y a moins de places de stationnement qu'à l'ancien hôpital, mais surtout il n'y a pas de véritable solution pour se garer dans des rues adjacentes.

Les usagers et les salariés sont ainsi régulièrement verbalisés, mais cela ne peut améliorer la situation.

Vous aviez évoqué il y a quelques mois, la possibilité de porter en lien avec la direction de l'hôpital dont vous êtes le président du conseil de surveillance, un nouveau parking de 300 places à proximité.

Nous sommes dans une situation d'urgence, il ne sera pas possible d'attendre 4 ou 5 ans, pouvez-vous nous donner un éclairage sur l'avancée de ce projet ?

## **4. Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"**

### **Objet : Ex-Bouchara**

Le 28 juin dernier, à ma question orale au sujet de la rumeur qui courrait au sujet de l'implantation d'un carrefour city et mon opposition à celle-ci, vous m'indiquiez les points suivants : Cela n'apporterait rien de nouveau pour le centre-ville. Cela signifierait que le Spar installé à moins de 100m ne pourrait survivre. Qu'il y avait un manque de stationnement à proximité. Que cela engendrerait pour les riverains une gêne certaine.

Vous nous indiquiez également que la préemption était en cours !

Le 23 décembre dernier en guise de cadeau de Noël pour Monsieur et Madame MARTELLE (gérants du SPAR), vous leur appreniez que ce serait bien un carrefour city en lieu et place de l'ex-Bouchara.

Je reprends donc vos mots, ce carrefour city n'apportera rien au centre-ville, mais vous avez décidé de laisser faire !

En l'absence de parking suffisant en proximité, il semblerait que cette ouverture ne puisse avoir lieu en l'état, pouvez-vous nous le confirmer ?

## **5. Monsieur Fabrice DE KEPPEL - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"**

### **Objet : droit d'expression des élus de l'opposition : Maubeuge Mag et autres supports**

Le droit d'expression des élus de l'opposition dans le bulletin d'information municipal est prévu par l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales.

On parle ici du magazine municipal «Maubeuge Mag».

L'article 27 du règlement du conseil municipal en prévoit les modalités d'application mais reste silencieux sur l'espace dévolu à chaque groupe d'élus en nombre de signes.

C'est de manière autoritaire et sans avoir été soumis à l'approbation du conseil municipal que 329 signes ont été accordés à la liste Réinventons Maubeuge présidée par Jean-Pierre Rombeaut.

La loi ne fixe pas de règles précises sur l'importance de l'espace réservé.

La jurisprudence indique néanmoins que cet espace doit être suffisant, c'est-à-dire proportionnel au support et équitablement réparti entre les différentes tendances de l'opposition (TA Nice, ordonnance de référé du 15 décembre 2008, n° 0806670).

Dès lors, un espace correspondant à un cinquième de page, soit sept cents signes sur trente-cinq pages de publication, est insuffisant.

« Maubeuge Mag » contient le même nombre de pages.

En conséquence, je sollicite que soit révisé l'espace qui est réservé à Réinventons Maubeuge dans ce magazine maubeugeois pour atteindre un nombre de signes supérieur à sept cents.

Je sollicite par ailleurs qu'un espace d'expression nous soit réservé sur les autres supports numérique ou papier qui présentent les caractéristiques d'un bulletin d'information générale au sens de l'article L. 2121-27-1 du CGCT.

Il en a été décidé ainsi par le TA de Dijon le 29 septembre 2016, commune de Migennes, n° 1402816, pour un compte facebook de la commune qui présentait ces caractéristiques.

## **6. Monsieur Fabrice DE KEPPER - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"**

### **Objet : Police municipale : effectifs, organigramme, missions, activité**

Suite à ma demande en séance du conseil municipal vous m'avez communiqué le 14 décembre 2021 les effectifs et les recrutements en cours de la police municipale de Maubeuge.

A cette date, 12 recrutements étaient ouverts et 38 agents composaient le service de la police municipale.

L'effectif des 38 agents comprend-il les 12 recrutements ?

Sur ces 38 agents, seuls 26 ont la qualité de policiers municipaux.

Ces 26 agents sont donc formés pour exercer la plénitude des missions de police municipale de voie publique et sont armés.

Sur ces 26 agents formés à l'opérationnel de terrain, combien sont indisponibles pour divers motifs comme la maladie, la maternité ou autres raisons ?

Combien aujourd'hui restent disponibles à plein temps et à temps partiel ?

Parmi ces disponibles, combien se trouvent régulièrement occupés à des missions de voie publique ?

Ce service est-il doté d'outils d'évaluation des temps consacrés aux diverses missions comme par exemple une MCI (main courante informatique) ?

Dans l'affirmative, qui a accès à cet outil d'évaluation et de contrôle de l'activité ?

Je sollicite également la communication de l'organigramme de ce service, ainsi que son organisation avec la déclinaison des missions dévolues et pouvant être réellement accomplies.

Je précise que je souhaite connaître les missions qui peuvent réellement être accomplies par les policiers municipaux maubeugeois mais pas un catalogue des missions classiques de police municipale en France.

## **7. Monsieur Fabrice DE KEPPER - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"**

### **Objet : Police municipale : sous-effectif, ambiance, audit, encadrement**

Depuis quelque temps le déficit de l'effectif de la police municipale de Maubeuge et l'ambiance délétère au sein de celle-ci sont connus.

Plusieurs policiers municipaux ont fait le choix de quitter Maubeuge pour poursuivre leur activité dans d'autres collectivités et d'autres pourraient suivre cet exemple.

Les effectifs en policiers municipaux sont donc en conséquence au plus bas.

Cette situation a d'ailleurs suscité l'intérêt de la presse locale et motivé des remarques de l'opposition en séance du conseil municipal.

Selon des informations rendues publiques, et avec la prudence qui s'impose en cette circonstance, il semblerait que le malaise provienne de l'encadrement dans ce service.

Je souligne que vous avez fait de la sécurité votre domaine réservé et que la police municipale dépend directement de vous qui êtes le maire de la ville.

Ces informations précitées sont-elles exactes ?

Quand un service municipal chargé de la sécurité et de la tranquillité publiques est atteint psychologiquement et en nombre, la présence et la qualité de l'activité diminuent au détriment du service rendu à la population.

Je ne doute pas un instant de l'investissement des policiers municipaux maubeugeois qui œuvrent sur le terrain.

Mais pour pouvoir gérer correctement les situations auxquelles ils sont confrontés, il est indispensable qu'ils soient dans le meilleur état d'esprit possible et qu'ils soient en nombre suffisant pour faire face à la multitude des missions qui leur incombent et particulièrement celles de voie publique.

Comme il pourrait le venir à l'esprit de tout responsable d'une collectivité, il est nécessaire, en pareille situation, d'évaluer et de mesurer les difficultés et les problèmes d'un service déficient pour lui trouver des solutions pérennes.

Aussi, je vous suggère qu'un audit soit réalisé dans l'intérêt de ce service, dans l'intérêt de la collectivité et prioritairement dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité de la population.

Etes-vous favorable à un audit du service de la police municipale ?

Pour finir sur ce point, juste une piste pour favoriser la réflexion et trouver une possible solution.

Je crois savoir, mais rectifiez si je suis dans l'erreur, qu'un des policiers municipaux de l'effectif actuel est un ancien gendarme, de surcroît ancien officier de police judiciaire, qui aurait de plus et serait le seul à avoir le bénéfice du concours de chef de service de police municipale.

Cet agent, titulaire du concours de chef de service, ne faisant pas partie de la hiérarchie supérieure du service, pourquoi ne pas lui confier cette responsabilité en toute bonne logique ?

#### **8. Madame Sophie VILLETTE - Pour la liste « Maubeuge plus belle ma ville »**

##### **Objet : Bilan de l'état d'avancement et de l'état de financement des 32 fiches action cœur de ville**

Il y a presque un an, vous nous avez présenté vos projets, dans le cadre de l'action cœur de ville. Le Conseil municipal avait délibéré sur 32 fiches action, 32 projets pour un montant total de 92 millions d'euros (pour 18 fiches projet, 14 fiches sans budget).

Certains délais indiqués dans les fiches sont d'ailleurs dépassés.

Pourrions-nous avoir un bilan de l'état d'avancement et de l'état de financement de ces 32 fiches, en distinguant les fiches action introduites, retenues, et financées avec certitude)

#### **9. Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"**

##### **Objet : Changement des horaires du personnel municipal**

Dans le cadre du passage aux 1607 heures afin de se conformer à la réglementation en vigueur, plusieurs services ont vu leurs horaires être complètement modifiés sans concertation avec les personnels concernés ni leurs représentants syndicaux.

Aucun salarié n'a évidemment contesté le besoin réglementaire de travailler un quart d'heure de plus par jour.

Mais il y a une très grande différence entre des horaires de 7h00 à 14h15 et ceux de 7h - 12 et 13h - 15h15 voire 8h-12 et 13h-16h15 qui sont imposés.

Sachant que dans le cadre de la fonction publique territoriale, la pause méridienne peut se réduire à 20 mn, comme c'est le cas actuellement. Il n'y a aucune obligation à mettre en place une pause méridienne d'une heure.

La vie de famille de nombre de nos salariés municipaux des services techniques pourrait être ainsi mise en péril.

Les salariés de notre ville, sont notre force vive, ils sont l'image au quotidien de la municipalité.

Je souhaiterais qu'ils soient d'ailleurs au centre de toutes nos actions en multipliant les réalisations en régie, une cuisine centrale bio locale est un exemple, mais aussi la réalisation des travaux à 20% en régie dans notre ville.

Nous ne partageons pas les mêmes objectifs, c'est évidemment très clair au vu de votre allergie à la régie.

Néanmoins, sans la motivation de tous nos salariés municipaux, rien ne sera possible ! Ces nouveaux horaires ne vont clairement pas dans cette direction.

Quelles sont les actions que vous allez mettre en place afin d'éviter que notre ville ne soit à l'arrêt ?

#### **10. Madame Sophie VILLETTE - Pour la liste « Maubeuge plus belle ma ville »**

##### **Objet : Négociations concernant le passage aux 1607 h pour le personnel municipal**

Le personnel de la Mairie va mal. Des mouvements de mécontentement notamment par rapport à la réorganisation des horaires se sont développés. Les services techniques sont pleinement impactés.

Que résulte-t-il des négociations ?

#### **11. Madame Sophie VILLETTE - Pour la liste « Maubeuge plus belle ma ville »**

##### **Objet : Etat d'avancement du projet du parking du nouvel hôpital**

Pourrions-nous avoir l'état d'avancement du projet du parking de l'hôpital ? En effet, la situation est très compliquée pour se garer et devient urgentissime.

#### **Information :**

##### **Mise à disposition d'un agent de la ville auprès d'une association**

Nombre d'agents	Association Etablissement public	Dates	Nb d'heures
1	USM FOOTBALL	1 <sup>er</sup> mars 2022 au 30 juin 2022 - En période scolaire	6 h par semaine

### **Dépôts sur table :**

Il est demandé, à l'assemblée, l'acceptation du dépôt sur table de l'annexe à la délibération «modification du tableau des effectifs». L'assemblée accepte ce dépôt.

### **Motion proposée par le groupe « Maubeuge, plus belle ma ville » :**

Vu l'article L.2121-29 du CGCT,

Vu le règlement intérieur du 20 septembre 2020 modifié le 25 novembre 2021,

Il est proposé au vote du Conseil municipal :

- d'avoir un bilan des actions municipales de proximité liées à la gestion de la crise sanitaire
- de chiffrer la couverture vaccinale pour les 3 doses par classe d'âge.
- de remercier, de rendre hommage dans sa globalité au monde médical et social qui dès 2020 a agi pour nous protéger.
- et bien entendu, comme nous sommes tournés vers l'avenir et pour l'intérêt des maubeugeois, de prévoir un plan d'action en matière de prévention santé, de suivi santé, «de rattrapage » en sachant que pendant 2 ans, les maubeugeois ne se sont pas inscrits dans cette démarche de suivi médical.

**26 votes CONTRE :** liste « Ensemble pour l'avenir de Maubeuge

**8 votes POUR :** liste « Maubeuge, plus belle ma ville » et la Liste « Réinventons Maubeuge »

**1 Abstention :** Liste « Avec Aymeric MERLAUD, Maubeuge plus belle, plus sûre, plus juste »: Madame Angelina MICHAUX

**Affaires générales** - Rapporteur : **M. Arnaud DECAGNY**, Maire

- **Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 37 du 5 juillet 2020, portant délégation au titre des dispositions des articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, période du 20 octobre 2021 au 31 décembre 2021.**

**LISTE PRESENTEE**

- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2021**

**PROCES VERBAL APPROUVE - VOTE à l'unanimité**

- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021**

**PROCES VERBAL APPROUVE - VOTE à l'unanimité**

**Délibération n° 1 : Avis sur le schéma de mutualisation de la CAMVS et ses communes**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- Rend un avis favorable concernant le projet de schéma de mutualisation de la CAMVS et de ses communes, ci annexé.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **Délibération n° 2 : Approbation des modifications statutaires de la CAMVS**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

- Approuve la modification de l'intitulé de la compétence facultative, prévue à l'article 2.2.i, comme suit: « création, gestion et exploitation de fourrières animales intercommunales » ;
- Approuve de compléter l'intitulé de la compétence facultative, prévue à l'article 2.2.t, comme suit: « enfouissement des réseaux d'éclairage public de voirie d'intérêt communautaire » ;
- Approuve l'insertion dans les statuts d'un nouvel article 3 ayant trait à l'habilitation statutaire prévue au nouvel article L5211-4-4, créé par l'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, afin d'habiliter expressément l'EPCI, dans le cadre d'un groupement de commande, à mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution de marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.
- Approuve le projet des nouveaux statuts de la CAMVS, joint en annexe, lesquels entreront en vigueur dès la notification de l'arrêté préfectoral afférent.
- Prend acte que la présente délibération sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre,

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Finances - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire**

## **Délibération n° 3 : Renouvellement du dispositif « Fab Mob Emploi » - Autorisation de signature de convention avec la SCIC « ARPEGE Inclusion », gestionnaire du dispositif - Versement d'une subvention pour l'année 2022**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Approuve le renouvellement du dispositif « FAB MOB EMPLOI », action menée par la SAS SCIC ARPEGE Inclusion, pour l'année 2022.
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention entre la Ville et la SAS SCIC ARPEGE Inclusion.
- Autorise le versement de la subvention de 25 000 € à la SAS SCIC ARPEGE Inclusion, afin de financer ce dispositif.

**VOTE A L'UNANIMITE**

## **Délibération n° 4 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Malbodium Chess Club**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

*Monsieur Patrick MOULART ne participe pas au vote*

- Attribue à l'Association Malbodium Chess Club, une subvention complémentaire, au titre de l'année 2022, d'un montant de 1 200.00 Euros.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 5: Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Etincelle de la Sambre**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Attribue à l'Association Etincelle de la Sambre, une subvention complémentaire, au titre de l'année 2022, d'un montant de 2 000 €.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Transition écologique, propreté des voiries, espaces verts, environnement, espaces naturels, éclairages publics et signalisation  
Rapporteur : M. Dominique DELCROIX, Adjoint**

**Délibération n° 6: Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis dans le cadre de l'organisation d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune de MAUBEUGE**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Approuve la présente convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention et tout document y afférent.
- Autorise le versement de la somme de 4 200 € au titre de la participation de la Ville à la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune de Maubeuge.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 7: Autorisation de signature d'une convention passée avec le Département du Nord pour la réalisation de trottoirs et leur entretien ultérieur le long de la RD 136 dite Rue de Mairieux à Maubeuge**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Approuve la convention relative à la création de trottoirs et à leur entretien ultérieur entre le Département du Nord et la commune,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer à cette convention et tout document s'y rapportant.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 8: Validation du montant définitif des travaux de voirie Chemin du Canougue - partie sur Maubeuge - suivis en régie par la CAMVS, au titre de l'année 2021, et du versement à la CAMVS du fonds de concours de 50 % de la part nette**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Valide le montant total des travaux réalisés en régie par la CAMVS sur le territoire de la ville de Maubeuge, Chemin du Canougue, au titre de l'année 2021 qui a été arrêté à 45 093,60 € TTC,
- Acte que la participation financière de la Ville s'élève à 50 % de la part nette supportée par la CAMVS pour les travaux relatifs aux voies et accessoire de voirie d'intérêt communautaire,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte relatif à ce dossier.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Relations centres sociaux, démocratie participative, politique de la Ville, associations de quartier**  
**Rapporteur : M. Naguib REFFAS, Adjoint**

**Délibération n° 9: Autorisation de signature de la programmation 2022 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

*Monsieur Boufeldja BOUNOUA ne participe pas au vote*

- Valide la programmation 2022 de l'Appel à Manifestation selon le tableau ci-annexé pour un montant total de 183 500 € (dont PRE : 35 700 €).
- Autorise le versement de la subvention aux associations et établissements comme indiqué dans ledit tableau.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Urbanisme, ANRU, constructions nouvelles et aménagement urbain, logement: habitat, logements neufs et à réhabiliter, relation bailleurs sociaux, accessibilité, programme « action cœur de ville »**

**Rapporteur : Mme Marie-Charles LALY, Adjointe**

**Délibération n° 10: Désaffectation d'une emprise du domaine public d'environ 140 m<sup>2</sup> sise avenue de l'Atlantique dans le cadre de la convention opérationnelle « Maubeuge Pont Allant » Site CITROEN**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- Constate que l'emprise non bâtie du domaine public sise avenue de l'Atlantique n'est plus affectée à l'usage du public.
- Acte la désaffectation de ladite emprise.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 11: Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise non bâtie du domaine public d'environ 140 m<sup>2</sup> sise avenue de l'Atlantique dans le cadre de la convention opérationnelle « Maubeuge Pont Allant » - Site CITROEN**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- Prononce le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal d'une emprise non bâtie d'environ 140 m<sup>2</sup> sise avenue de l'Atlantique

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 12 : Vente à la SA PROMOCIL d'une emprise communale d'environ 140 m<sup>2</sup> sise avenue de l'Atlantique dans le cadre de la convention opérationnelle « Maubeuge Pont Allant » - Site CITROEN**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Approuve la cession au profit de la SA PROMOCIL, ou toute personne s'y substituant, de l'emprise foncière d'environ 140 m<sup>2</sup> située avenue de l'Atlantique au prix de 420,00 € auxquels s'ajouteront les frais inhérents à l'acte,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette vente,
- Inscrit la recette au budget municipal,
- Dit que le délai de 18 mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 13 : Pôle gare Maubeuge - Dénomination de la nouvelle voie créée pour desservir les nouvelles activités de services, commerces et loisirs : rue Pierre PERRIN**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Dénomme la voie desservant les activités à venir du Pôle Gare de Maubeuge : rue Pierre PERRIN

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 14 : Classement dans le domaine public de voiries relevant du domaine privé communal ouvertes à la circulation publique et mise à jour du tableau de classement**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Prononce le classement dans le domaine public des chemins ruraux identifiés ci-dessous.

Commune	N° voie	Appellation	Désignation	Longueur (m)	Largeur (m)	Surface (m <sup>2</sup> )	Catégorie
<b>MAUBEUGE</b>	979	Foyer Victor Hugo voie de desserte	De la RD 136 rue V. Hugo se termine en impasse	138	4	552	V.C
	468	Rue des Dauphins de France	De la rue Emile Verhaeren aux Bld des Rois de France	158	0	0	V.C
	977	Résidence Croix de Malte	De la vc 661 Route de Feignies et se termine en impasse	52	5	260	V.C
	NC	Impasse de la Flamenne (Rd Les Rives de la Flamenne)	De la rue de la Flamenne et se termine en impasse	188	6	1128	V.C

- Acte que ce classement confère aux dits chemins :
  - l'appellation de voie communale.
  - l'imprescriptibilité et l'inaliénabilité.
- Procède à la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document relatif à cette délibération.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 15 : Programme de Rénovation Urbaine du quartier de Sous-le-Bois - Avenant n°2 à la convention de cofinancement avec la CAMVS relative aux travaux de la rue d'Hautmont**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- Approuve par avenant à la convention initiale le report du versement du dernier tiers de la part communale à l'année 2022, d'un montant de 318 351,10 € qui sera versé sur présentation d'un justificatif des dépenses réalisées à l'issue de la réception des travaux ainsi qu'un certificat de fin d'exécution.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention initiale du 12 juillet 2018 de cofinancement avec la CAMVS relative aux travaux de la rue d'Hautmont.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures visant à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 16: Avenant de prorogation d'un an au dispositif expérimental et innovant d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France - Modalités de mise en œuvre du dispositif sur la Ville de Maubeuge en partenariat avec la CAMVS et SOLIHA**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- Approuve la prorogation de délai d'un an à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022 du dispositif d'accession à la propriété dans la limite des 10 dossiers prévus dans la convention initiale,
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents permettant la mise en œuvre de ces dispositions dans la limite des 10 dossiers prévus initialement.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 17 : Convention opérationnelle « Maubeuge - Place Verte » entre l'Établissement Public Foncier Hauts de France et la Ville de Maubeuge**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention opérationnelle entre l'EPF Hauts de France et la ville de Maubeuge portant sur le projet de la place verte, les documents afférents et les avenants éventuels modifiant la présente convention.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 18: Retrait pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n°153 du 14 septembre 2021 intitulée : « Vente au profit de Monsieur et Madame MOLLE des parcelles BA n°134 et BA n°135 sises Impasse La Satinette » Réitération de la vente au profit de Monsieur et Madame MOLLE des parcelles BA n°134 et BA n°135 sises Impasse La Satinette**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- Prend acte que la délibération n° 153 du 14 septembre 2021, est entachée d'une erreur matérielle non substantielle en raison de la mention « 48 000,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA... »
- Autorise le retrait de la délibération n° 153 du 14 septembre 2021 intitulée : « Vente au profit de Monsieur et Madame MOLLE des parcelles BA n°134 et BA n°135 sises Impasse La Satinette »

- Approuve la cession au profit de Monsieur et Madame MOLLE ou toute personne s'y substituant des parcelles BA n°134 et 135 au prix de 48 000,00 € net vendeur auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié et les frais de géomètre afférents
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout acte, document afférent à cette vente et tout avenant
- Inscrit la recette au budget municipal
- Autorise Monsieur et Madame MOLLE ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisation inhérentes à leur projet de construction
- Dit que le délai de 18 mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 19: Retrait pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n°154 du 14 septembre 2021 intitulée : « Vente au profit de la SAS YEZZO-H IMMO de la parcelle bâtie BB n°99 sise 16 rue de l'Ancien Pont Rouge » Réitération de la vente au profit de la SAS YEZZO-H IMMO de la parcelle bâtie BB n°99 sise 16 rue de l'Ancien Pont Rouge**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Prend acte que la délibération n° 154 du 14/09/2021, est entachée d'une erreur matérielle non substantielle en raison de la mention « 36 000,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA ... »,
- Autorise le retrait de la délibération n° 154 du 14 septembre 2021 intitulée : « Vente au profit de la SAS YEZZO-H IMMO de la parcelle bâtie BB n°99 sise 16 rue de l'Ancien Pont Rouge »,
- Passe outre l'avis du Domaine compte-tenu de la nécessité d'une mise aux normes complète de l'immeuble en raison de l'inoccupation du bien,
- Approuve la cession au profit de la SAS YEZZO-H IMMO ou toute personne s'y substituant de la parcelle bâtie BB n°99, d'une surface de 1 076 m<sup>2</sup>, située 16 rue de l'Ancien Pont Rouge, au prix 36 000,00 € net vendeur auquel s'ajouteront les frais inhérents à la vente,
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout acte, document et avenants afférents à cette vente,
- Autorise la SAS YEZZO-H IMMO ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisation inhérentes à son projet,
- Inscrit la recette au budget municipal,
- Dit que le délai de dix-huit mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire, devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée. La Commune de Maubeuge disposera, par conséquent, à nouveau librement de son droit de propriété sur l'immeuble concerné par la présente délibération.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Ressources humaines**

**Rapporteur : Mme Florence GALLAND, Conseillère déléguée**

**Délibération n° 20: Signature de la convention pour la gestion écologique des espaces naturels de Maubeuge entre le Lycée professionnel Charles NAVEAU de SAINS-DU-NORD et la ville de MAUBEUGE - Chantiers écoles**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Lycée professionnel Charles NAVEAU de Sains-du-Nord et tous les documents y afférents

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 21: Protection sociale complémentaire - débat obligatoire en assemblée délibérante**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Prend acte du débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**Délibération n° 22 : Modification du tableau des effectifs**

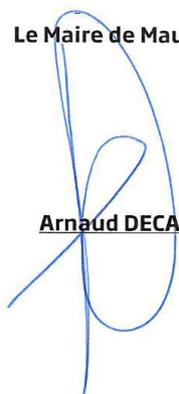
**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- Approuve la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents et de l'emploi non permanent comme indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- Dit que les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

**VOTE à la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)**

**Affiché le .....**

**Le Maire de Maubeuge**

  
**Arnaud DECAAGNY**



*RAPPEL : l'intégralité de chacune des délibérations en extrait ci-dessus est consultable sur le site internet de la ville et sur simple demande auprès du service juridique durant les horaires d'ouverture de la mairie.*